



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 15 mars 2019

Sécurité publique

Communication dans la perspective de possibles manifestations

À la suite des actes de violence répétés lors des dernières manifestations et en vue des possibles manifestations de ce week-end, les consignes de sécurité sont renouvelées pour la journée du samedi 16 mars.

Les riverains du centre ville de Rouen sont appelés à mettre à l'abri tout objet risquant d'être endommagé et utilisé comme projectile, incendiaire ou arme afin d'éviter des agressions ou des dégradations supplémentaires, durant le temps des manifestations.

De même, il est expressément demandé de remettre toutes les poubelles, même vides. Les gardiens et gardiennes d'immeubles sont invités à ne laisser aucun bac, accessible sur la voie publique, après la dernière tournée de ramassage des déchets. Il est aussi recommandé aux commerçants d'être en mesure de ranger rapidement les terrasses en cas de danger avéré.

Il est rappelé que les manifestants sont responsables de leurs actes. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident mais aussi d'exactions commises à l'encontre du mobilier urbain, vitrines de commerces, distributeurs de banque, etc.

Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **deux arrêtés applicables** au département de la Seine-Maritime **pour la période du vendredi 15 mars 2019 (18h00) au dimanche 17 mars 2019 (soir) :**

La **vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** de divertissement sont interdites dans l'espace public.

La **vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse est interdite dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime.

La préfète recommande aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements non signalés, de faire preuve de civisme et de calme.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr